



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 29

**Demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement du
tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes**

Rolle, le 16 août 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le crédit d'étude proposé par le présent préavis a pour objectif de mener les études en vue de la réalisation du réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes, entre les lignes CFF et le carrefour avec l'avenue du Jura. Ce réaménagement s'inscrit à la suite du développement actuellement en cours ou projeté des zones constructibles le long de ce tronçon de la route des Quatre-Communes.

1. PREAMBULE

Les secteurs du Rosey (PPA Carnal Hall actuellement en cours de réalisation), du PPA Jura (zone intermédiaire en face d'Hammel SA) à court terme, et de l'Ermitage à plus long terme, constituent des secteurs de développement importants de la Commune de Rolle. La planification de ces trois secteurs nécessite que des mesures soient prises pour les équipements comme le réaménagement de la route des Quatre-Communes et la sécurisation des déplacements des piétons et des cycles (modes doux). Dans ce but, la Municipalité a mandaté en 2011 le bureau Transitec, ingénieurs trafic, pour :

- ▶ établir un diagnostic sommaire sur le fonctionnement actuel des réseaux de transport et du stationnement dans le secteur Ermitage / Rosey / Jura ;
- ▶ élaborer un concept de mobilité « tout mode » pour le secteur concerné ;
- ▶ mettre en évidence les actions à entreprendre sur les différents réseaux de transport ;
- ▶ définir les mesures de réaménagement à prévoir sur la route des Quatre-Communes.

A la suite de cette étude, un appel d'offres public a été lancé auprès de bureaux pouvant fournir des prestations d'ingénieurs et de spécialistes. Cet appel d'offres a permis d'estimer le montant à prévoir pour les études faisant l'objet du présent préavis.

2. PRESTATIONS ATTENDUES

Sur la base des recommandations et conclusions de l'étude d'accessibilité établie par le bureau Transitec en juillet 2011, les prestations attendues pour mener le projet de réaménagement de la route des Quatres-Communes sont les suivantes:

- ▶ établir un avant-projet de l'aménagement de la route des Quatres-Communes, y compris le passage sous les voies CFF, sous forme de une ou deux variantes ;
- ▶ établir le projet définitif conformément à la norme SIA 103 comprenant notamment :
 - la synthèse des projections sur les variantes proposées ;
 - la description des travaux ;
 - l'estimation des coûts des travaux à +/- 10% de l'ensemble des coûts du projet ;
 - l'ensemble des plans nécessaires (situation, profils, coupes, phases d'exécution principales) ;
 - le planning des travaux.
- ▶ établir le dossier pour les procédures d'approbation des plans, notamment :
 - le dossier d'enquête publique ;
 - le dossier pour expropriation de terrains privés, le cas échéant.
- ▶ Organiser l'appel d'offres et préparer les contrats d'entreprise. Cette opération permettra de déposer le préavis concernant le crédit de construction nécessaire à la réalisation des aménagements proposés.

3. LE PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DES QUATRE-COMMUNES

Le projet se basera sur les recommandations et conclusions de l'étude d'accessibilité établie par le bureau Transitec en juillet 2011. Cette étude a tout d'abord défini la hiérarchie des réseaux dans le secteur. Elle a pris en compte les charges de trafic actuelles et futures des différents axes routiers, défini l'état de l'offre des transports collectifs en 2012 et mis en évidence les différentes difficultés et dysfonctionnements existants sur les réseaux multimodaux.

A la suite de ce constat initial, il a été défini les principaux objectifs visés et les contraintes rencontrées :

- ▶ améliorer les conditions de déplacements des modes doux en relation avec le centre-ville et la gare de Rolle ;
- ▶ sécuriser les itinéraires piétonniers le long des axes structurants pour le trafic automobile, et au droit des points de passage obligés (franchissement de la route, de l'autoroute et des voies de chemins de fer) ;
- ▶ garantir la desserte des secteurs et réseaux de transports collectifs ;
- ▶ orienter la desserte automobile du secteur principalement vers les axes « extérieurs » ;
- ▶ maîtriser la vitesse du trafic automobile sur le réseau routier structurant (route des Quatre-Communes) ;

A ces éléments s'ajoutent des contraintes liées aux infrastructures de transport (autoroutes, voies CFF) tout en intégrant les développements situés dans le secteur « Ermitage / Rosey / Jura ».

Une attention particulière a été portée sur le passage CFF de la route des Quatre-Communes pour lesquelles différentes variantes d'aménagement et d'exploitation ont été générées. La variante retenue est celle de la réalisation d'un ouvrage complémentaire réservé aux piétons et aux vélos, en maintenant l'ouvrage existant avec un fonctionnement alterné qui offre une réserve suffisante pour l'écoulement du trafic automobile.

En conclusion, l'étude recommande de mettre en place une série de mesures d'aménagements, dont certaines sont déjà en cours de réalisation :

- ▶ giratoire du Creux-du-Mas : la mise à l'enquête est terminée, et un préavis en vue de sa réalisation sera déposé prochainement devant le Conseil communal ;
- ▶ la liaison piétonne de la Gare avec le site A-One, y compris le trottoir entre le giratoire du Creux-du-Mas et l'avenue du Jura, ainsi que la liaison entre la route des Quatre-Communes et le site A-One ; ce dossier est actuellement en consultation auprès des Services cantonaux et devrait prochainement faire l'objet d'une mise à l'enquête.

Les mesures faisant l'objet du présent préavis sont les suivantes :

- ▶ réaménagement de la route des Quatre-Communes, tronçon avenue du Jura - voies CFF ;
- ▶ réalisation d'un passage sous les voies CFF réservé aux modes doux ;
- ▶ réaménagement du carrefour route des Quatre-Communes / avenue du Jura ;

D'autres aménagements prévus dans cette étude ne seront étudiés que lors du développement du PQ du Jura en l'occurrence (passage souterrain sous l'autoroute).

Cette étude a également permis d'estimer le coût de réalisation de ces mesures, et ainsi de définir la participation financière des différents promoteurs des plans de quartiers aux frais d'équipement induits par ces différents développements.

Dans le cadre des développements des plans de quartier ou plan partiel d'affectation, le principe de la participation aux frais est fixé par convention. Cela a été le cas pour les PPA « Carnal Hall » et pour le PQ « Sous l'Etraz », pour lesquels la participation a été réglée. Il en ira de même avec les futurs PQ « Ermitage » et PQ « Jura ».

4. DEVIS

Le présent devis est basé pour la partie « honoraires » sur le résultat de l'appel d'offres et est forfaitaire.

1) Prestations du bureau d'ingénieur :			
-	Enquête préliminaire	Fr.	10'000.—
-	Projet de l'ouvrage et procédure de demande d'autorisation	Fr.	49'000.—
-	Mise en soumission et établissement du devis	Fr.	13'000.—
<i>Total des prestations du bureau d'ingénieur</i>		Fr.	72'000.—

<i>Report</i>	<i>Fr.</i>	<i>72'000.—</i>
2) Sondage du terrain et remblai des voies CFF	Fr.	8'000.—
3) Sondage et carottage de la chaussée	Fr.	7'000.—
4) Divers et imprévus (frais de reproduction, avocat, etc.)	Fr.	13'000.—
Total TTC	Fr.	100'000.—

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011 – 2016 / N° 29 de la Municipalité du 16 août 2012,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 100'000.— pour mener l'étude du réaménagement de la route des Quatre-Communes, tronçon intermédiaire entre les voies CFF et l'avenue du Jura.
2. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte No 4300.5010.17, intitulé « Etude pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes ».
3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur un an, dès la fin de l'étude.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 21 août 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission : jeudi 13 septembre 2012 à 18h.30, salle Clément

Municipal délégué : M. Cédric Echenard

Affaire N° 11-0026